



Erreur de véhicule sur l'avis de contravention

Par **NICO41**, le **20/05/2008 à 18:14**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu un avis de contravention sur lequel l'immatriculation est exacte mais le type de véhicule est erroné (renault 5 au lieu de clio).rnCela est il suffisant pour contester?rnQuelle contesttion dois-je formuler?rnMerci d'avance.

Par **JamesEraser**, le **23/05/2008 à 09:54**

Bonjour, rnL'identification se fait par la marque, l'immatriculation et le genre.rnEx : VP
RENAULT n° 1234 RRR 75rnLe type commercial est très accessoire et ne peut servir de moyen pour contester.rnCordialement

Par **frog**, le **23/05/2008 à 13:58**

[citation]Cela est il suffisant pour contester? Quelle contesttion dois-je formuler?
[/citation]rnL'erreur ne vous porte pas préjudice, pas de recours possible (ou du moins, les chances d'aboutir sont proches de zéro).